

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2016

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/06/2016

Le 23 juin 2016, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Christian BAISE, Daniel DOMPOINT, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Anny SANLAVILLE

OBJET : TRANSPORT – Avenant n°2 à la convention constitutive de groupement de commandes d'OùRA ! en Région Auvergne Rhône-Alpes

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports rappelle que depuis dix ans, les AOM volontaires du territoire rhônalpin se sont engagées dans le projet OùRA! pour fluidifier les parcours voyageurs, en facilitant au maximum le passage d'un réseau de transport en commun à un autre.

Cette coopération, à travers la démarche OùRA!, pilotée dès son démarrage par la Région, s'est concrétisée, en phase 1 (2005/2011) par différentes réalisations :

- La mise en œuvre de la carte OùRA!, support commun de la mobilité en Rhône-Alpes ;
- L'inauguration en septembre 2010, à Valence, d'une plateforme régionale pour la réalisation des tests d'interopérabilité OùRA! ;
- La mise en place de nombreuses tarifications intermodales ;
- La mise en place de systèmes d'informations multimodaux, bassin par bassin.

La phase 2 (2012/2022) de cette démarche vise à concevoir et mettre en œuvre un dispositif de distribution mutualisé au bénéfice des 25 AOM désormais partenaires du projet, représentant près de trente réseaux et divers services de mobilité. La consultation d'industriels billettiques et opérateurs télécoms, sous forme d'un dialogue compétitif piloté par la Région (coordonnateur du groupement de commandes), a donné lieu à la notification de commande le 17 mars 2014.

Pour les 25 AOM concernées par la phase 2, la Commande OuRA! comprend :

1. Le dispositif mutualisé de distribution OùRA! incluant la Centrale informatique OùRA! (pour les échanges de données entre les partenaires) et le Système Billettique Mutualisé pour les réseaux non encore équipés ;
2. Les prestations nécessaires à la mise en œuvre de cette commande (deux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour les volets techniques, juridique et financier), compte-tenu de son caractère complexe et innovant ;

3. Les prestations nécessaires au fonctionnement de l'interopérabilité (gestionnaire de la plateforme régionale de tests et pilote opérationnel de l'interopérabilité, gestionnaire de la Centrale OÙRA!).

La CCSV à l'origine, puis la CCDSV au titre de sa compétence transports, s'est engagée dans la démarche OÙRA! aux côtés de la Région et des AOM partenaires, en approuvant la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OÙRA! et en adhérant au groupement de commandes d'achat de prestations pour l'exploitation commune d'OÙRA! (cf délibération CCSV 2011B36 du 25 novembre 2011 relative à la convention initiale et délibération CCSV 2013B23 du 07 juin 2013 relative à l'avenant n°1 à cette convention).

Il est proposé un avenant n°2 à la convention constitutive de groupement de commandes dont l'objet est de :

1. Compléter les dispositions financières relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OÙRA!, conformément au mémoire financier du marché de mise en œuvre, d'exploitation et de maintenance du dispositif mutualisé OÙRA! notifié le 17 mars 2014 à Xerox Business Solutions France, en fixant d'une part, les règles de répartition des coûts des prestations mutualisées et d'autre part, les règles de répartition des coûts des deux Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) ;
2. Préciser les hypothèses de subvention FEDER (Fond Européen de Développement Régional) et l'impact sur les dispositions financières ;
3. Actualiser les coûts prévisionnels des prestations mutualisées entre les partenaires ;
4. Préciser les modalités de régularisation des appels de fonds ;
5. Mettre à jour les modalités d'hébergement informatique des serveurs du dispositif mutualisé OÙRA! ;
6. Prendre en compte les évolutions institutionnelles de l'année 2015 (SMTR dissout et transfert de la compétence transport au SyTrAL).

Cet avenant aurait les conséquences financières suivantes pour la CCDSV :

- En investissement (socle de la commande) : le système billettique mutualisé (1) et l'AMO technique, juridique et financière (2) portent la part prévisionnelle à hauteur de 27 K€ HT ;
- En fonctionnement, la part prévisionnelle serait de 17 K€ TTC /an ;
- Les équipements propres aux véhicules Saônibus et aux points de vente représentent 80 000 € HT à répartir sur 2016 et 2017.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°2 à la convention constitutive de groupement de commandes d'OùRA! en Région Rhône-Alpes ;
- D'autoriser le Président à signer cet avenant ainsi que tous documents y afférents.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **22 JUIL. 2016** A Trévoux, le 23/06/2016
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160623-2016B14-TR
Affichage le : **22 JUIL. 2016**

Le Président,
Bernard GRISON

